

CHARTRE ETHIQUE DEONTOLOGIQUE — BILAN DE COMPETENCES

Cette charte éthique et déontologique établit nos valeurs et engagements auprès de nos clients et financeurs, et fixe les normes minimales de déontologie, de pratiques et de performances professionnelles.

Nos engagements

- **Respecter les 3 phases prévues** par les textes législatifs et réglementaires (art. R-6313-4 du décret 2018-1330 du 28 Décembre 2018) ;
- **Prendre en compte les besoins de la personne** dans le contenu du bilan et les choix des outils et méthodologies utilisées ;
- **Recourir à des méthodes et techniques fiables ou reconnues** par la communauté professionnelle, mises en œuvre par des professionnels qualifiés dont les compétences peuvent être justifiées ;
- **Respecter le consentement du bénéficiaire** pour tout usage d'outils ou méthodes d'investigation de ses caractéristiques personnelles ou professionnelles. La nature et la teneur des investigations menées doit avoir un lien direct avec l'objet du Bilan de Compétences du bénéficiaire ;
- Mettre tout en œuvre dans **le traitement rapide des demandes** de personnes désireuses de s'informer sur le bilan de compétences ;
- **Ne pas outrepasser notre rôle** et se garder de toute dérive à prétention thérapeutique, de prosélytisme, ou de manipulation psychologique ;
- **Connaître et faire appliquer les lois et règlements** et, en particulier, la partie VI du Code du Travail pour les actions de Formation Professionnelle Continue et se tenir informés de leurs évolutions ;
- **Avoir une offre claire et compréhensible** pour le bénéficiaire. La méthodologie, le coût, les objectifs et les modalités doivent être stipulées.

Nos accompagnants s'engagent à

- **Compétences professionnelles :**
 - Répondre aux besoins du bénéficiaire par un niveau d'expertise et de connaissance en lien avec la prestation demandée ;
 - Faire évoluer leur pratique grâce à des actions d'analyse de la pratique professionnelle, la supervision et la formation.
- **Contexte et limites :**
 - Créer un environnement favorable pour répondre au besoin du bénéficiaire dans la prise en compte de sa demande ;
 - Favoriser le lien avec d'autres professionnels dans l'hypothèse où les compétences professionnelles de l'accompagnant ne seraient plus en adéquation avec la demande du bénéficiaire.
- **Intégrité :**
 - Créer un environnement favorable pour répondre au besoin du bénéficiaire dans la prise en compte de sa demande ;
 - Favoriser le lien avec d'autres professionnels dans l'hypothèse où les compétences professionnelles de l'accompagnant ne seraient plus en adéquation avec la demande du bénéficiaire.
- **Professionnalisme :**
 - Répondre aux besoins du bénéficiaire et financeur en se conformant au programme prévu dans le cadre des prestations proposées par la structure ;
 - Veillez à expliciter clairement les compétences, les qualifications ou les accréditations professionnelles.

En signant cette charte, nous nous engageons à la respecter !
Pascal PLANTE, Gérant.